



LE CQP APS (CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE D'AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ)

ATTENTION :

Si vous souhaitez vous inscrire à la formation CQP APS « Agent de Prévention et de Sécurité », il est obligatoire de faire une demande d'autorisation préalable pour entrer en formation. Cette autorisation est délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS).

Pour obtenir cette autorisation, vous devez :

- Remplir la demande d'autorisation préalable à la formation.
- Joindre les pièces demandées.
- Envoyer le dossier complet au CNAPS ou faire la demande directement en ligne, sur le site web du CNAPS.

Voici ci-dessous le lien de la demande d'autorisation préalable :

<https://www.securiteam.fr/wp-content/uploads/2018/04/FormPRE-PRO-MG.pdf>

Après une étude administrative de votre dossier d'inscription, dans le cas où la décision est positive, vous recevrez une lettre d'information comportant un numéro d'autorisation préalable, valable 6 mois, que vous devrez remettre à notre organisme de formation S2S PACA FORMATION lors de votre inscription définitive à la formation.

Étant donné les délais de réponse, nous vous conseillons de préparer votre entrée en formation et l'envoi de ce document le plus tôt possible.

A l'issue de votre formation, dès lors que vous aurez rempli les conditions d'aptitudes professionnelles requises pour exercer l'une des activités privées de sécurité, vous pourrez solliciter une carte professionnelle d'agent privé de sécurité.



LE CQP APS (CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE D'AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ)

Objectif de la formation

- Pouvoir exercer les activités d'agent de sécurité privée régies par le livre VI du code de la sécurité intérieure ;
- Connaître la réglementation de la fonction ;
- Le secours et l'assistance à personne ;
- Savoir assurer les missions suivantes : assurer la sécurité des personnes et des biens, la surveillance générale des sites dans lesquels l'APS est affecté, lutter contre les départs de feu, lutter contre les actes de malveillance, le secourisme et l'assistance à personnes...etc.

Durée de la formation

182 heures de présentiel dont 7 heures d'examen.

Tarif de la formation

1 100 euros (tarif / personne).

Lieu de la formation

La formation se déroule dans nos locaux, mais avec une possibilité de réaliser la formation en intra-entreprise, pour cela prendre contact avec notre organisme de formation.

Horaires de la formation

De 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Nombre de stagiaires

Minimum 6 et maximum 12 stagiaires.

Pré requis à la formation

- Savoir lire, écrire et parler ;
- Obtenir l'autorisation préalable d'accès à la formation délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS).

**LE CQP APS (CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
D'AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ)**



Programme de la formation

- Module Secourisme ;
- Module Environnement juridique ;
- Module Gestion des conflits ;
- Module stratégique ;
- Module Prévention des risques d'incendie ;
- Module Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier ;
- Module Sensibilisation aux risques terroristes ;
- Module professionnel ;
- Module Palpation de sécurité et inspection des bagages ;
- Module Surveillance par moyens électroniques de sécurité ;
- Module Gestion des risques ;
- Module événementiel spécifique ;
- Module Gestion des situations conflictuelles dégradées ;
- Module industriel spécifique.

Validation

- Épreuve des questionnaires à choix unique (QCU)
- Épreuves pratiques : Gestion d'un PC sécurité et circuit de vérification (ronde) d'une durée moyenne de 15 minutes.